



SALES CONDITIONS (EXCERPTS)

INVACARE POIRIER is a simplified joint stock company with a single shareholder with a capital of €38,500,000.00 registered in the Trade and Companies Register of Tours under the number 479 207 060, whose registered office is located Route de Saint Roch 37230 Fondettes, whose intra-community VAT number is FR03479207060. The company sells medical devices for home care (physical sale and electronic sale).

The customer can contact INVACARE at the following address and phone number

Email address: contactfr@invacare.com

Telephone number: +33 (0)2 47 62 64 66

The present sales conditions ("SC") constitute the sole basis for commercial negotiation. Any order sent to INVACARE POIRIER SAS (hereinafter referred to as "INVACARE") implies unconditional acceptance of its prices and these "SC". Any other conditions that contradict or supplement these "SC" shall only be taken into account if they have been expressly accepted by INVACARE before the date of the customer's order.

Scope

The present sales conditions apply to all sales of products listed in published catalogues by INVACARE, exclusively granted for the needs of their business customer's professional distributors (here in after named "the customer". In this regard, the specificity and the technical nature of products require the customer to have a technical competence consistent with the nature and the purpose of the products.

Applicable law

Any question relating to the present sales conditions, as well as sales as they govern, which would not be processed by the contractual stipulations, will be subject to the provisions of the **French internal law**, excluding the Vienna Convention of 1980 on the international sale of goods.

Products

Products covered by the present are intended to fulfil the elderly home, or a disability compensation. They are intended for humans, and are described more specifically as to their specificity and their quality in the catalogs edited by INVACARE, in the user manuals and on Invacare website accessible at www.invacare.fr. These products conform to approved standards.

The Customer, when its own customer is a home service provider, shall inform the latter of the obligation to resell the products only in their original packaging and is prohibited from any modifications before any resale either to the hardware product presentation or the products themselves.

Order / Formation of the contract

The sales contract will be validly formed under the following conditions:

- In the case of physical sales: upon written confirmation by INVACARE of the order initially transmitted by the Customer;
- In the case of Internet sales: once the products have been selected via the customer's "INVACARE PRO" area, the customer will be able to access the products.

In the case of Internet sales: once the products have been selected via the "INVACARE PRO" customer area, the Customer must validate the order once (first click). This first validation opens on a page summarizing the products ordered, their quantity, their physical characteristics, their prices, taxes and delivery costs associated to them. If this offer is suitable, the Customer validates the order a second time (2nd click) when clicking on the icon "Validate the order". Any order form signed by the Customer by "double click" constitutes a validation of an electronic contract and is worth irrevocable acceptance of the present conditions. Once the order is placed, an automatic email is sent to the Customer indicating the confirmation of the order. It includes all the useful information concerning the description of the order, its price, and the delivery terms.

Any modification or withdrawal of the order by the Customer from the time of formation of the sales contract until the date of shipment of the products will only be taken into account if it has been accepted in writing by INVACARE. In the event of withdrawal from or modification of an order, any advance payments made shall be retained by INVACARE, without prejudice to any right to compensation for any damage resulting from the modification or withdrawal from an order.

The documents constituting the contract between INVACARE and the Customer are as follows:

- these terms and conditions of sale; and
- the order placed by the Customer and validated by INVACARE.

In the event of conflict between the documents listed above, the provisions of these terms of sale shall prevail.

Transfer of ownership / Transfer of risk

The transfer of ownership and the transfer of risks takes place when the products are handed over to the carrier.

This handover means that the products are made available to the carrier from INVACARE's warehouses and/or logistics platforms / outgoing sale.

The transfer of risk to the Customer means that the latter must bear the risks that the products may undergo or cause, for whatever reason, even in the event of force majeure, an act of God or the actions of a third party.

Transport and transport insurance

Unless otherwise specified on the order confirmation, the choice of the carrier and the mode of transport used for the carriage of the products to the place of destination indicated on the order confirmation will be made by INVACARE which shall bear the cost of transport and transit insurance.

Incoterm

Unless otherwise specified on the order confirmation, the Incoterm is "CCI INCOTERMS 2010" CIP (Carriage and Insurance Paid to), i.e. carriage paid including insurance to the destination indicated on the order confirmation.

Delivery times

Delivery times are indicated on the Invacare order confirmations. They are purely indicative and non compliance cannot in no case give rise to cancellation of order or the payment of damages.

It is stated that:

- deliveries are processed depending on product availability and order of arrival of orders,
- the indicative deadlines are provided subject to supply and transport opportunities,
- any change in the current order of performance of the contract, accepted by INVACARE, will result in an extension of these time

Delays do not entitle the customer to cancel the sale, to refuse the products, to apply penalties of delay, or claim damages. In any event, a claim related to time delivery can intervene only if the customer is up to date of its obligations in respect of Invacare.

Compliance

The State, conformity, the absence of defect and the number of products must be always checked on arrival at the place of delivery, in the presence of the carrier; costs and risks in the audit is the responsibility of the customer.

Any claim, subject or dispute relating to the missing or damage must be notified by registered letter with acknowledgement of receipt to the carrier within 3 days (excluding bank holidays) after the delivery of the products.

The customer will be liable for any injury suffered by INVACARE by reason of failure to comply with this procedure. Any claim, reserve or dispute should also be mentioned on the documents provided, and confirmed to INVACARE in writing as soon as possible from the arrival of the products.

The client must provide justification as to the reality of the defects observed, INVACARE reserving the right to directly or through an agent or subcontractor recognition, verification, and repair on the spot. Absence of compliance with these conditions, the receipt will be accepted fully and of Invacare liability for lack of conformity of the products will no longer be called into question. Any return of products driven by a defect must have undergone prior, express consent of Invacare.

Defective products must be returned within a period of 30 days from the arrival of the products to the place of supply. No product shall be subject to a return if it is not in perfect condition, if it is not in its original packaging or packaging, if it is one any sign of dismantling or use.

The costs and risks of return will be shared: the go will be dependent of Invacare and return to the responsibility of the customer. Products will be replaced by identical or similar products. Similar products, i.e. substitutable to those ordered, are those of the same quality and satisfying the same economic and use functions. The return of products will result in the payment of compensation for the benefit of the customer.

Guarantee of hidden defects

Unless specific on invoices, the denunciation of hidden defects shall be formulated by the customer in writing within a period of 2 years from the date of billing. It is expressly agreed that after the expiry of this period, the customer may not invoke the hidden products warranty or oppose the counterclaim to defend in an action brought against him by INVACARE for breach of the contract of sale. The customer must provide any justification as to the reality and at the time of installation of the ascertained defects, INVACARE reserving the right to directly or through an agent or subcontractor to recognition, verification, and analysis on the spot. Absence of compliance with these conditions, the due reason for hidden defects warranty products can no longer be implemented. Invacare warranty is expressly limited to replace defective recognized products for free, or to free to bring them into compliance, the choice being made after agreement with the client.

Compliance is carried out according to the modalities defined by INVACARE. Replacement or the

upgrading of parts, cannot have the effect of changing the guarantee scheme, and does not extend its duration. Any in accordance with parts carried out by the client without the express consent of Invacare on its principle and its cost, causes the loss of the right to warranty.

Unless otherwise agreed by the parties, the warranty does not extend to :

- damage caused by a defective product, during use, if client has committed the lack be put into operation without or make all inspections and tests that should have required its use and the result sought,
- at the expense of withdrawal from the market of these products by the customer,
- damage caused by abnormal conditions of use, faulty maintenance, an application originally specified or contrary to jobs precautions notified to the customer, improper storage or installation that does not respect the instructions and specifications of Invacare,
- damage caused by the failure of a product provided by induced INVACARE caused by other nearby components and/or parts or with which it is associated by or at the request of the client, and in particular by components not of origin, and/or which do not benefit from the CE marking.

The shipping costs in the event of compliance of products under warranty will be shared: the go will be the responsibility of the customer and return to the charge of Invacare. No return of deemed defective products can be made by the customer without the prior written consent of Invacare. The written consent of Invacare does not constitute acceptance of the implementation of the guarantee. Warranty return does not justify any delay in payment by the customer.

Returns

Except as otherwise provided in articles 'Compliance' and 'Guarantee of hidden defects', the products are neither retaken, nor exchanged.

Contractual warranty

INVACARE and the customer may agree a contractual guarantee which shall in no case derogate from the provisions of the present sales conditions prevailing.

Product recall

A recall of the products delivered campaign cannot be committed without prior written consent from INVACARE and collected comments, except loss of the warranty rights.

Commodity prices

Prices of products are indicated in the rates and annual catalogs published by INVACARE and are expressed in euros and excluding taxes. These prices are net, including standard packaging. Products are shipped at the expense of Invacare. However, for any order less than the minimum amount defined, lump-sum charges will be charged to the customer. In all cases, all taxes and customs duties are the responsibility of the customer, as well as handling and mounting expenses.

INVACARE reserves the right to at any time change its rates, particularly following a change in the amounts indicated on the list of products and the benefits refundable (PBDA). INVACARE is committed to inform clients of a change in rates as soon as possible. The products are invoiced on the basis of the rates in force at the time of the formation of the contract of sale.

Any claim regarding invoices must be addressed to Invacare as soon as possible and will be more responsive four months after the date of invoice.

Payment

Invoices will be sent to the Customer by e-mail in "PDF" format.

Invoices are payable cash at the order for all of the euro amount, at the Head Office of Invacare. Bills are paid by transfer interbank or by any other means of payment accepted by INVACARE, the hands of a servant or an agent of Invacare, or any person or substituted body of his choice, the customer agreeing in advance and without reservation such a substitution on simple declaration of Invacare. Constitutes a payment within the meaning of this article the effective implementation of the funds at the disposal of Invacare.

Any payment made after the deadline agreed by the present sales conditions will result ipso jure and without formalities the granting of a delay penalty based on the sums remaining due, equal to three times the legal interest rate in force at the date of expiry, plus 10 points. The delay or defect of total or partial payment will also entail the possibility for INVACARE to immediately suspend any contract running and make payable debts not yet due by the customer to INVACARE in any capacity whatsoever.

In accordance with Article D. 441-5 of the French Commercial Code, INVACARE may also ask the customer the payment of a lump sum contribution from 40 EUROS to cover the administrative costs of the treatment of unpaid. Incident of payment, the parties further agree that their mutual claims of money will compensate between them, by full right and without formality, legal set-off conditions or non-filled. INVACARE also reserves the right to withhold products paid and not yet actually delivered to the client.

Invacare rights in case of inexecution of an obligation of the customer

The customer may not pledge, give to pledge or grant security over unpaid products. The client retains, by right and without formalities, the right to resell the products. However, breach of any of its obligations by the customer, such authorization may be withdrawn at any time by INVACARE. Also, withdrawal of authorization will take place right in the event of non-payment of one invoice due date or termination. These provisions do not obstacle, from the moment of execution of the contract, transfer the customer to the risk of loss or deterioration as well as damage they might cause.

Removal and treatment of waste

The disposal and recycling of used products and packaging must comply with the laws and regulations for waste handling in your country.

You are responsible to check the applicable environmental laws and regulations in your country, contact your local waste management company if necessary and comply with these laws & regulations. This responsibility covers all obligations related to organization and financing the collect and treatment of waste, including obligations about electrical and electronic equipment waste (WEEE EU Directive), furniture, batteries, and any other category of devices specified in your country.

Intellectual and industrial property

The customer has no right of property intellectual and industrial products, trademarks, designs and models, and on the technology of Invacare, the latter remain sole owner of all these rights. Any use, in any manner whatever, by the client, the trademark "INVACARE" or any other trademark owned by INVACARE, is strictly prohibited, unless prior and express Invacare. Commercialization of the delivered contract products cannot be made, excluding any other mode, under the brand "INVACARE" or any other trademark owned by INVACARE, excluding any trademark or distinctive sign held by the client or any other person.

Use of the products and consumer information

The Customer undertakes to provide the purchaser with the advice and information necessary for the proper use of the products, to adapt the products to the purchaser's expressed and observed needs, and to inform the purchaser of the essential characteristics of the products as well as of their conditions of use and maintenance. More generally, the Customer undertakes in this context to comply with the provisions of Article L.111-1 et seq. of the Consumer Code.

When an INVACARE product is put into service, the Customer shall ensure that the instructions for use are delivered with the product and that the user is able to understand these instructions and use the product. This obligation may require one or more tests of the product by the user. If the user manual includes an obligation to provide training in the use of the product, the Customer shall ensure its implementation, and shall retain proof of the completion of such training. This proof must be provided to INVACARE upon request and/or if necessary following any incident involving the use of the product.

Each device is delivered with a user manual. If the user manual is not in your local language, your responsibility is to check which languages are legally accepted in your local market for medical devices. When available, you agree to download the appropriate user manual available on www.invacare.eu.com accordingly. If the needed language is not available on this website, you agree to translate it at your own cost in the local required language. A copy of the translated user manual should be provided to Invacare for record purpose, prior the release of the product in the local market.

Spare parts

The duration of availability of spare parts is :

- for medical devices, 5 years after the final stop of the manufacturing process,
- for other products, 2 years after the end of production.

INVACARE recommends the use of INVACARE components for the maintenance of products.

INVACARE reserves the right not to activate the contractual warranty if the Customer has not used INVACARE spare parts.

Specific regulations applicable to medical devices

INVACARE as a manufacturer of medical devices and the Customer as a distributor of medical devices certify that they comply with the provisions of national and European law relating to medical devices.

The Customer certifies and undertakes to comply with the obligations of compliance, traceability, vigilance and confidentiality imposed on it by the Public Health Code and European Regulation No. 2017/745 on medical devices. In this regard, it is recalled that the distributor must ensure the traceability of the medical devices he provides or services over a period of 10 years, and be able to identify all the persons and operators involved.

The distributor must collaborate with INVACARE to implement corrective & preventive actions in case of a recall (Field Safety Corrective Action) decided with the Competent Authorities; ensure product conformity before their installation, ensure conditions of storage and transport, and report to INVACARE non-conforming products and incidents involving safety of patients & users.

Finally it is reminded that the distributor using spare parts not tested and validated by INVACARE and having an impact on the conformity, safety or performance of the product, legally becomes a manufacturer of the medical device and is subject to the provisions of the Public Health Code and the European Regulation No. 2017/745 applicable to manufacturers.

INVACARE reserves the right to hold the Customer liable for any damage resulting from the Customer's failure to comply with its commitment to comply with and respect the legislation applicable to medical devices.

Responsibility

Invacare recognizes that products comply with applicable standards and regulations in France at the date of sale. In any case, Invacare will ensure compliance of the products sold with the standards and regulations applicable outside the French Territory. It belongs to customer accordingly to make sure before ordering compliance of products that it plans to acquire with the applicable standards and regulations on the product destination territory. In this context the customer acquires the products at his own risk and Invacare cannot be held liable on the basis of non-compliance of these to external standards and regulations in French Territory. Similarly it is the client's responsibility to monitor the regulations applicable to products purchased to enable it to take any corrective action or precaution on those products in the event of changes in these regulations. In any case, the customer cannot seek responsibility from Invacare by proving a challenge.

The responsibility for Invacare cannot be sought in cases of force majeure.

Invacare can in no way be held responsible for any damage resulting from the use of the products in terms different from those indicated by Invacare in the instructions for use, during training, or any other occasion. If the responsibility for Invacare is successful, the amounts charged to it shall not exceed TEN (10)% of the actual price received by Invacare under the product in question. The customer will in no case seek responsibility Invacare for damage to property in case of defective products, Invacare is in this case exempted from liability pursuant to the power given in the articles 1386-1 and the civil Code. The client will try to minimize the damage in his interest and in that of Invacare.

In all cases, the customer is responsible for setting and advertise its resale price, and respect for PBDA maximum tariffs for Invacare products.

Personal data

In the context of the registration and execution of their product order, the Customer and the person representing them for the purposes of the order are required to provide personal information to INVACARE on the www.invacare.fr website.

All information provided is strictly confidential.

The Customer and his/her representative are informed that the collection of this personal data is primarily intended to be used by INVACARE to respond to requests for information regarding products and to enable it to ensure the proper processing of products ordered by the Customer on the site.

The information thus provided by the Customer is a prerequisite for the proper delivery of the products ordered by the Customer.

It is understood that this data may be transmitted to INVACARE's subcontractors, who may be called upon to carry out the Customer's order or to provide technical hosting for this data.

Some of the data collected may also be used by INVACARE to send the Customer and his representative e-mails and information in order to inform them of its news and promotional offers.

In accordance with the General Data Protection Regulation (EU Regulation 2016/679), the Customer and his representative have the right to access, object to, rectify, delete, and port their data.

Any person also has the right not to be subject to individual decision making based exclusively on automated processing such as profiling.

The Customer also has the right to define directives concerning the fate of their personal data after their death.

Furthermore, if the Customer and his representative no longer wish to receive information from INVACARE about news and promotional offers, they may notify INVACARE of their decision to do so.

These rights may be exercised by the Customer and his representative by sending a letter to INVACARE at the following address INVACARE, Route de Saint Roch, 37230 Fondettes or by e-mail to contactfr@invacare.com.

Finally, the Customer and his representative have the right to lodge a complaint about the processing of their personal data by INVACARE with the CNIL.

The data of the Customer and his representative are kept by INVACARE for the entire duration of its contractual relationship with them, plus three (3) years concerning the sending of information about its news and services, without prejudice to the legal retention obligations that apply to it or the statute of limitations. For further information, the Customer may consult the CNIL website: <https://www.cnil.fr/>

Jurisdiction

Any dispute relating to present resumes, as well as to sales as they govern, shall, failing settlement agreement, subject to the exclusive jurisdiction of the courts of the location of the Head Office of Invacare, even in the case of plurality of instances or parts, warranty or interlocutory appeal.

CONDITIONS DE VENTE

INVACARE POIRIER Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 38 500 000,00 € euros inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le n° 479 207 060, dont le siège social est situé Route de Saint Roch 37230 Fondettes, dont le numéro de TVA intracommunautaire est le FR03479207060, propose à la vente des dispositifs médicaux de maintien à domicile (vente physique et vente par voie électronique).

Le client peut contacter INVACARE aux coordonnées suivantes :

Adresse email : contactfr@invacare.com

Téléphone : +33 (0)2 47 62 64 66

Les présentes conditions de vente ("CV") constituent le socle unique de la négociation commerciale. Toute commande adressée à INVACARE POIRIER SAS (ci-après désignée « INVACARE ») implique sans réserve l'acceptation de ses tarifs et des présentes CV. Toute autre condition en contradiction avec les présentes ou en complément des présentes ne sera prise en compte que si elle a été acceptée de manière expresse par INVACARE avant la date de la commande du client.

Champ d'application

Les présentes CV s'appliquent à toutes les ventes de produits figurant aux catalogues édités par INVACARE, exclusivement consenties pour les besoins de leur activité aux clients professionnels distributeurs (ci-après désigné « le Client »). A cet égard, la spécificité et la technicité des produits nécessitent que le Client ait une compétence technique compatible avec la nature et la finalité des produits.

Loi applicable

Toute question relative aux présentes CV, ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les stipulations contractuelles, sera soumise aux dispositions de **la loi interne française**, exclusion faite de la Convention de Vienne de 1980 sur la vente internationale de marchandises.

Produits

Les produits objet des présentes ont vocation à permettre le maintien à domicile des personnes âgées, ou la compensation d'un handicap. Ils sont destinés aux personnes humaines, et sont décrits plus précisément quant à leur spécificité et leur qualité dans les catalogues édités par INVACARE, dans les notices descriptives et sur le site internet de INVACARE, accessible à l'adresse url suivante : www.invacare.fr. Ces produits sont conformes à des normes d'homologation.

Le Client, lorsque son propre client est un prestataire de service à domicile, informe ce dernier de l'obligation de revendre les produits uniquement dans leur emballage d'origine et de l'interdiction d'apporter avant toute revente quelque modification que ce soit à la présentation matérielle des produits ou aux produits eux-mêmes.

Commandes / Formation du contrat

Le contrat de vente sera valablement formé dans les conditions suivantes :

- En cas de vente physique : lors de la confirmation d'INVACARE par écrit de la commande initialement transmise par le Client ;
- En cas de vente sur internet : une fois les produits sélectionnés via son espace client « INVACARE PRO », le Client doit valider une première fois sa commande (1er clic). Cette première validation ouvre sur une page récapitulatif des produits commandés, leurs quantités, leurs caractéristiques physiques, leurs prix, les taxes et les frais de livraison qui y sont associés. Si cette offre lui convient, le Client valide la commande une seconde fois (2nd clic) lors du clic sur l'icône « Valider la commande ». Tout bon de commande signé du Client par « double clic » constitue une validation d'un contrat électronique et vaut acceptation irrévocable des présentes conditions. Une fois la commande effectuée, un email automatique est adressé au Client qui lui indique la confirmation de sa commande. Il comprend toutes les informations utiles concernant la description de la commande, son prix, et les modalités de livraison.

Toute modification ou rétractation de la commande par le Client depuis le moment de formation du contrat de vente jusqu'à la date d'expédition des produits ne sera prise en compte que si elle a été acceptée par écrit par INVACARE. En cas de rétractation ou de modification de commande, les acomptes éventuellement versés resteront acquis à INVACARE, sans préjudice de tout droit à indemnisation pour tout dommage résultant de la modification ou de la rétractation d'une commande.

Les documents constitutifs du contrat liant INVACARE et le Client sont les suivants :

- les présentes conditions de vente ; et
- la commande passée par le Client et validée par INVACARE.

En cas de conflit entre les documents énumérés ci-dessus, les dispositions des présentes conditions de vente prévaudront.

Transfert de propriété / Transfert des risques

Le transfert de propriété et le transfert des risques a lieu au moment de la remise des produits au transporteur.

Cette remise s'entend de la mise à disposition des produits au transporteur à partir des entrepôts et/ou des plateformes logistiques d'INVACARE / vente au départ.

Le transfert des risques au Client induit que ce dernier doit supporter les risques que les produits pourraient subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit, même en cas de force majeure, de cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Transport et assurance transport

Sauf dispositions contraires sur les confirmations de commande, le choix du transporteur et du mode de transport utilisé pour l'acheminement des produits jusqu'au lieu de destination indiqué

sur la confirmation de commande sera effectué par INVACARE qui prend à sa charge le coût de transport et de l'assurance transport.

Incoterm

Sauf dispositions contraires sur les confirmations de commande, l'Incoterm est « CCI INCOTERMS 2010 » CIP (*Carriage and Insurance Paid to*), c'est-à-dire port payé assurance comprise jusqu'au lieu de destination indiqué sur les confirmations de commande.

Délais de livraison

Les délais de livraison sont indiqués sur les confirmations de commande d'INVACARE. Ils sont donnés à titre purement indicatif et leur non respect ne saurait en aucun cas donner lieu à une annulation de commande ou au versement de dommages et intérêts.

Il est précisé que :

- les livraisons sont traitées en fonction des disponibilités produit et de l'ordre d'arrivée des commandes,
- les délais indicatifs sont communiqués sous réserve des possibilités d'approvisionnement et de transport,
- toute modification de la commande en cours d'exécution du contrat, acceptée par INVACARE, entraînera une prolongation des délais de livraison.

Les retards éventuels ne donneront pas le droit au Client d'annuler la vente, de refuser les produits, d'appliquer des pénalités de retard, ou de réclamer des dommages et intérêts. En toute hypothèse, une livraison dans les délais indicatifs communiqués ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations à l'égard d'INVACARE.

Conformité

L'état, la conformité, l'absence de défaut apparent et le nombre des produits doivent être impérativement vérifiés lors de leur arrivée sur le lieu de livraison, en présence du transporteur ; les frais et les risques afférents à la vérification étant à la charge du Client.

Toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et/ou avaries devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur dans les 3 jours (non compris les jours fériés) suivant la prise de livraison des produits.

Le Client sera tenu pour responsable de tout préjudice subi par INVACARE du fait du non-respect de cette procédure. Toute réclamation, réserve ou contestation devra en outre être mentionnée sur les documents fournis, et confirmée à INVACARE par écrit dans les délais les plus brefs à compter de l'arrivée des produits.

Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, INVACARE se réservant le droit de procéder directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou sous-traitant à toute constatation, vérification et réparation sur place. A défaut du respect de ces conditions, la réception sera réputée sans réserve et la responsabilité d'INVACARE pour défaut

de conformité des produits ne pourra plus être mise en cause. Tout retour des produits motivé par un défaut apparent doit avoir fait l'objet d'un accord exprès et préalable d'INVACARE.

Les produits défectueux devront être retournés dans un délai de 30 jours à compter de l'arrivée des produits sur le lieu de fourniture. Aucun produit ne pourra faire l'objet d'un retour s'il n'est pas en parfait état de conservation, s'il ne se trouve pas dans son emballage ou conditionnement d'origine, s'il présente un quelconque signe de démontage ou d'utilisation.

Les frais et risques du retour seront partagés : l'aller sera à la charge d'INVACARE et le retour à la charge du Client. Les produits seront remplacés par des produits identiques ou par des produits similaires. Les produits similaires, c'est à dire substituables à ceux commandés, sont ceux de même qualité et satisfaisant les mêmes fonctions économiques et d'usage. Le retour des produits ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité au profit du Client.

Garantie des vices cachés

Sauf indication contraire spécifique sur les factures, la dénonciation des vices cachés devra être formulée par le Client par écrit dans un délai de 2 ans suivant la date de facturation. Il est expressément convenu qu'après l'expiration de ce délai, le Client ne pourra pas invoquer la garantie des vices cachés des produits ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action intentée contre lui par INVACARE pour inexécution du contrat de vente. Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité et au moment d'installation des vices constatés, INVACARE se réservant le droit de procéder directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou sous-traitant à toute constatation, vérification et analyse sur place. A défaut du respect de ces conditions, la garantie due à raison des vices cachés des produits ne pourra plus être mise en œuvre. La garantie d'INVACARE est expressément limitée à remplacer les produits reconnus défectueux gratuitement, ou à procéder gratuitement à leur mise en conformité.

La mise en conformité est réalisée suivant les modalités INVACARE. Le remplacement ou la mise en conformité des pièces ne peut avoir pour effet de modifier le régime de la garantie, et ne prolonge pas sa durée. Toute mise en conformité de pièces réalisée par le Client sans l'accord exprès et préalable d'INVACARE sur son principe et sur son coût, entraîne la perte du droit à la garantie.

La garantie ne s'étend en aucun cas, sauf accord contraire des parties :

- aux dommages causés par un produit défectueux, au cours de son utilisation, si le Client a commis la faute de le mettre en service sans avoir procédé ou fait procéder à tous les contrôles et essais qu'auraient dû nécessiter son utilisation et le résultat recherché,
- aux frais de retrait du marché de ces produits par le Client,
- aux dommages provoqués par des conditions anormales d'utilisation, un entretien défectueux, une application non spécifiée à l'origine ou contraire aux précautions d'emplois notifiées au Client, un stockage inadapté ou par un montage qui ne respecterait pas les instructions et spécifications d'INVACARE,
- aux dommages causés par la défaillance d'un produit fourni par INVACARE provoquée par d'autres pièces et/ou composants voisins ou auxquels il est associé par ou à la demande du Client, et notamment par des composants non d'origine, et/ou qui ne bénéficieraient pas du marquage CE.

Les frais de port en cas de mise en conformité des produits sous garantie seront partagés : l'aller sera à la charge du Client et le retour à la charge d'INVACARE. Aucun retour de produits réputés défectueux ne pourra être effectué par le Client sans l'accord écrit préalable d'INVACARE. L'accord écrit d'INVACARE ne vaut en aucun cas acceptation de la mise en jeu de la garantie. Le retour sous garantie ne justifie en aucun cas un retard de paiement de la part du Client.

Retours

Hormis les cas prévus aux articles « Conformité » et « Garantie des vices cachés », les produits ne sont ni repris ni échangés.

Garantie contractuelle

INVACARE et le Client pourront convenir d'une garantie contractuelle qui ne pourra en aucun cas déroger aux dispositions des présentes CV qui prévalent.

Rappel de produits

Une campagne de rappel des produits livrés ne peut être engagée sans en avoir informé préalablement par écrit INVACARE, et recueilli ses observations, sauf perte des droits à garantie.

Prix des produits

Les prix des produits sont indiqués dans les tarifs et catalogues annuels édités par INVACARE, et sont exprimés en euros et hors taxes. Ces prix s'entendent nets, emballage standard compris. Les produits sont expédiés aux frais d'INVACARE. Néanmoins pour toute commande inférieure au minimum de commande, des frais seront facturés au Client. Dans tous les cas, tous impôts, taxes et droits de douane sont à la charge du Client, ainsi que les frais de manutention et de montage.

INVACARE se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs, notamment suite à une modification des montants indiqués sur la Liste des Produits et des Prestations Remboursables (LPPR). INVACARE s'engage à informer le Client d'une modification des tarifs dans les meilleurs délais. Les produits sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la formation du contrat de vente.

Toute réclamation concernant les factures doit être adressée à INVACARE dans les meilleurs délais et ne sera plus recevable quatre mois après la date de facture.

Paiement

Les factures seront transmises au Client par courrier électronique au format « PDF ».

Les factures sont payables comptant sans escompte à la commande pour la totalité du montant, en euros, au siège social d'INVACARE. Les factures sont payées par virement interbancaire ou

par tout autre moyen de paiement accepté par INVACARE, entre les mains d'un préposé ou d'un mandataire d'INVACARE, ou bien de toute personne ou organisme substitué de son choix, le Client acceptant par avance et sans réserve une telle substitution sur simple déclaration d'INVACARE. Constitue un paiement au sens du présent article la mise effective des fonds à la disposition d'INVACARE.

Tout paiement effectué après l'échéance convenue par les présentes CV entraînera de plein droit et sans formalités l'octroi d'une pénalité de retard assise sur les sommes restant dues, égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de l'échéance majoré de 10 points. Le retard ou défaut de paiement total ou partiel entraînera en outre la possibilité pour INVACARE de suspendre immédiatement tout contrat en cours d'exécution et de rendre exigibles toutes les dettes non encore échues dues par le Client à INVACARE à quelque titre que ce soit.

INVACARE pourra également demander au Client, conformément à l'article D. 441-5 du code de commerce, le versement d'une participation forfaitaire de 40 euros en couverture des frais administratifs occasionnés par le traitement de l'impayé. En cas d'incident de paiement, les parties conviennent en outre que leurs créances réciproques de sommes d'argent se compenseront entre elles, de plein droit et sans formalité, que les conditions de la compensation légale soient ou non remplies. INVACARE se réserve également la faculté de retenir les produits non payés et non encore effectivement livrés au Client.

Droits d'INVACARE en cas d'inexécution d'une obligation du Client

Le Client ne pourra en aucun cas nantir, donner à gage ou consentir des sûretés sur les produits impayés. Le Client conserve néanmoins, de plein droit et sans formalités, le droit de revendre les produits. Cependant, en cas d'inexécution de l'une quelconque de ses obligations par le Client, ladite autorisation pourra être retirée à tout moment par INVACARE. Aussi, le retrait de l'autorisation aura lieu de plein droit dans l'hypothèse du non paiement d'une seule facture à son échéance ou de cessation de paiement. Ces dispositions ne font pas obstacle, dès le moment d'exécution du contrat, au transfert au Client des risques de perte ou de détérioration ainsi que des dommages qu'ils pourraient causer.

Enlèvement et traitement des déchets

Conformément aux articles R. 543-180 et suivants du code de l'environnement, les obligations relatives à l'organisation et au financement de l'enlèvement et du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (ci-après « D3E ») objet des présentes CV sont transférées au Client qui les accepte. Le Client s'assure de la collecte des déchets de l'équipement/produit objet de la vente, de son traitement et de sa valorisation. Les Parties sont convenues que les obligations susvisées seront transmises par les acheteurs professionnels successifs jusqu'à l'utilisateur final de l'équipement électrique et électronique. En cas de non respect par le Client des obligations ainsi mises à sa charge, le Client s'expose, seul, aux sanctions pénales prévues par les articles R.543-205 et R. 543-206 du code de l'environnement.

La société INVACARE est adhérente à l'éco-organisme agréé « Eco-Mobilier » pour le recyclage des déchets issus de ses produits d'ameublement et de l'éco-organisme « Récyllum » pour ses D3E.

Propriété intellectuelle et industrielle

Le Client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle et industrielle sur les produits, marques, dessins et modèles, et sur la technologie d'INVACARE, cette dernière demeurant propriétaire exclusif de tous ces droits. Toute utilisation, de quelque manière que ce soit, par le Client, de la marque "INVACARE" ou de toute autre marque appartenant à INVACARE, est strictement interdite, sauf accord préalable et exprès d'INVACARE. La commercialisation des produits contractuels livrés ne pourra être faite, à l'exclusion de tout autre mode, que sous la marque "INVACARE" ou toute autre marque détenue par INVACARE, à l'exclusion de toute marque ou signe distinctif détenu par le Client ou toute autre personne.

Utilisation des produits et information des consommateurs

Le Client s'engage à délivrer à l'acheteur les conseils et informations nécessaires au bon usage des produits, à adapter les produits aux besoins exprimés et constatés de l'acheteur, et à informer des caractéristiques essentielles des produits ainsi que de leur condition d'utilisation et d'entretien. Plus généralement le Client s'engage dans ce cadre à se conformer aux dispositions de l'article L.111-1 et suivants du Code de la consommation.

Lors de la mise en service d'un produit INVACARE, le Client s'assure que les notices d'utilisation sont bien livrées avec le produit et que l'utilisateur est apte à la compréhension de ces notices et à l'utilisation du produit. Cette obligation peut nécessiter de mettre en place un ou plusieurs essais du produit par l'utilisateur. Si le manuel d'utilisation comprend une obligation de formation à l'utilisation du produit, le Client s'assure de sa mise en œuvre, et conserve la preuve de l'exécution de cette formation. Cette preuve doit être remise à INVACARE sur simple demande et/ou le cas échéant suite à tout incident mettant en cause la mise en service du produit.

Pièces de rechange

La durée de disponibilité des pièces de rechange est de :

- pour les dispositifs médicaux, 5 ans après l'arrêt définitif de la fabrication,
- pour les autres produits, 2 ans après l'arrêt définitif de la fabrication.

Pour la maintenance des produits INVACARE recommande l'utilisation des composants INVACARE.

INVACARE se réserve le droit, dans l'hypothèse où le Client n'a pas utilisé les pièces de rechange INVACARE, de ne pas activer la garantie contractuelle qui aurait été contractée.

Règlementation spécifique applicable aux dispositifs médicaux

INVACARE en tant que fabricant de dispositifs médicaux et le Client en tant que distributeur de dispositifs médicaux attestent être en conformité avec les dispositions du droit national et du droit européen relatives aux dispositifs médicaux.

Le Client atteste et s'engage à se conformer aux obligations de conformité, traçabilité, vigilance et confidentialité mises à sa charge par le code de la santé publique et le Règlement européen n° 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux. A ce titre il est rappelé que le distributeur doit assurer

la traçabilité des dispositifs médicaux qu'il met à disposition ou service sur une période de 10 ans, et être en mesure d'identifier toutes les personnes et les opérateurs concernés.

Enfin il est rappelé que le distributeur utilisant des pièces de rechanges non testées et validées par INVACARE et ayant un impact sur la conformité, la sécurité ou les performances du produit, devient légalement fabricant du dispositif médical et est soumis aux dispositions du code de la santé publique et du règlement européen n° 2017/745 applicables aux fabricants.

INVACARE se réserve le droit d'engager la responsabilité du Client pour tout préjudice résultant du non-respect par le Client de son engagement de conformité et de respect de la législation applicable aux dispositifs médicaux.

Responsabilité

INVACARE reconnaît vendre des produits conformes aux normes et réglementations applicables en France à la date de la vente. En aucun cas, INVACARE ne garantit la conformité des produits vendus avec les normes et réglementations applicables en dehors du Territoire Français. Il appartient en conséquence au Client de s'assurer avant de passer commande de la conformité des produits qu'il envisage d'acquérir avec les normes et réglementations applicables sur le territoire de destination des produits. Dans ce cadre le Client acquiert les produits à ses risques et périls et ne pourra pas engager la responsabilité d'INVACARE sur le fondement de la non conformité de ces derniers à des normes et réglementations extérieures au Territoire Français. De même il appartient au Client de suivre l'évolution des réglementations applicables aux produits achetés afin de lui permettre de prendre toute action corrective ou de précaution sur lesdits produits, en cas d'évolution desdites réglementations. En tout état de cause, le Client ne pourra rechercher la responsabilité d'INVACARE qu'en prouvant une faute de cette dernière.

La responsabilité d'INVACARE ne pourra être recherchée en cas de force majeure.

INVACARE ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage résultant de l'utilisation des produits dans des conditions différentes de celles indiquées par INVACARE dans les notices d'utilisation, lors des formations, ou à toute autre occasion. Au cas où la responsabilité d'INVACARE serait retenue, le montant des sommes mises à sa charge ne pourra excéder DIX (10) % du prix effectif encaissé par INVACARE au titre du produit en cause. Le Client ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité d'INVACARE pour les dommages causés aux biens en cas de défectuosité de ses produits, INVACARE s'exonérant dans ce cas de toute responsabilité, conformément à la faculté donnée par les articles 1386-1 et suivants du Code civil. Le Client devra s'efforcer de minimiser les dommages, dans son intérêt, comme dans celui d'INVACARE.

Dans tous les cas, le Client est responsable de la fixation et de la publicité de ses prix de revente, et du respect des tarifs LPPR maximum appliqués aux produits INVACARE.

Site Internet

Editeur

Ce site est édité par :

INVACARE Route de St Roch 37230 FONDETTES

Hébergement :

Le prestataire assurant le stockage direct et permanent du site internet est : QAD 10 rue Auber 75009 PARIS

Propriété du site internet

Le site internet www.invacare.fr/fr/pro est la propriété de INVACARE en sa totalité, ainsi que l'ensemble des droits y afférents. Toute reproduction, intégrale ou partielle, est systématiquement soumise à l'autorisation des propriétaires. Toutefois, les liaisons du type hypertextes vers le site sont autorisées sans demandes spécifiques.

Données personnelles

Dans le cadre de l'enregistrement et de l'exécution de sa commande de produits, le Client ainsi que la personne qui la représente pour les besoins de cette dernière, sont amenés à fournir des informations à caractère personnel à INVACARE sur le site www.invacare.fr.

Toutes les informations ainsi fournies sont strictement confidentielles.

Le Client et son représentant sont informés que la collecte de ces données personnelles a pour objet en premier lieu d'être utilisées par INVACARE afin de répondre aux demandes d'informations concernant les produits, et lui permettre d'assurer le bon traitement des produits commandés par le Client sur le site.

Les renseignements ainsi fournis par le Client conditionnent notamment la bonne fourniture des produits commandés par le Client.

Il est entendu que ces données sont à ce titre susceptibles d'être transmises à des sous-traitants de INVACARE auxquels il pourra avoir recours dans le cadre de l'exécution de la commande du Client, ou dans l'hébergement technique de ces données.

Certaines des données collectées peuvent en second lieu être utilisées par INVACARE pour adresser au Client et à son représentant, des e-mails et informations afin de leur faire part de ses actualités et offres promotionnelles.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679), le Client et son représentant disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression, et de portabilité de leurs données.

Toute personne a également le droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle exclusivement fondée sur un traitement automatisé tel que le profilage.

Le Client dispose également du droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort.

Par ailleurs, si le Client et son représentant ne souhaitent plus recevoir de INVACARE, les informations qu'il peut lui adresser sur ses actualités et ses offres promotionnelles, ils peuvent leur notifier sa décision en ce sens.

Ces droits peuvent être exercés par le Client et son représentant en adressant un courrier à l'attention de INVACARE aux coordonnées suivantes : INVACARE, Route de Saint Roch, 37230 Fondettes ou par e-mail à contactfr@invacare.com.

Enfin, le Client et son représentant disposent du droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de leurs données personnelles par INVACARE auprès de la CNIL.

Les données du Client et de son représentant sont conservées par INVACARE pendant toute la durée de ses relations contractuelles avec eux, augmentée de trois (3) ans concernant l'envoi d'informations concernant ses actualités et ses services, sans préjudice des obligations légales de conservation qui s'appliquent à lui ou des délais de prescription. Pour tout complément d'information le Client peut consulter le site internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

Compétence juridictionnelle

Tout différend ayant trait aux présentes CV, ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, sera, à défaut de règlement amiable, soumis à la compétence exclusive des Tribunaux du lieu du siège social d'INVACARE, même en cas de pluralité d'instances ou de parties, d'appel en garantie ou de référé.